



Défi Foyers à Alimentation Positive

Dans le cadre de la mise en place de son PAT, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers va mettre en place un Défi Foyers à Alimentation Positive.

Pour cela, le Pôle Territorial sollicite des structures locales (Mairies et CCAS, Communauté de communes et CIAS, Associations, Espaces de Vie Sociale EVS, ...) pour les associer à la démarche et devenir structure relais du Défi.



Qu'est-ce qu'un Défi Foyers à alimentation positive ?

Inventé par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, ce défi a pour objectif de montrer aux consommateurs d'un territoire qu'il est possible d'augmenter sa consommation de produits bio et locaux sans augmenter son budget alimentation.

Le défi s'organise sur 30 à 50 foyers, réunis en 3 à 5 équipes.



Cela passera par :

- 2 relevés et enregistrements des achats alimentaires du foyer sur 15 jours (en début et fin de Défi) ;
- L'organisation de rencontres collectives pour sensibiliser les foyers (les produits AB, visite de fermes bio, échange avec un nutritionniste, ...).

Le rôle du Pôle dans le Défi Foyers :

Le Pôle est une structure publique œuvrant en partenariat avec 5 Communautés de communes et gérant des dispositifs financiers (LEADER, Contrat Région, ...) et d'animation (PAT, ...).

Il se propose d'être la structure porteuse du défi afin de piloter la démarche globale.



Et votre rôle dans le Défi Foyers ?

En tant que structure relais, nous vous proposons de créer et d'animer une (des) équipe(s) de 8 à 12 foyers parmi les habitants que vous accompagnez et dont vous serez en charge de :

- Faire l'intermédiaire entre les foyers et les animations mises en place par le Pôle Territorial ;
- Accompagner les foyers à la saisie de leurs relevés d'achats alimentaires sur une plateforme web dédiée (vous serez « formé » au préalable à l'outil) ;
- Organiser des temps « informels » pour votre équipe.

Modalités d'organisation :

Le Défi Foyers se déroulera à priori en 2021 (à partir de l'été ou de la rentrée scolaire), en raison des difficultés sanitaires.

Des possibilités de financement des frais engagés par la structure relais (frais salariaux, de déplacement, ...) seront également étudiées.